



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 11 JUIN 2022

Date de convocation 07/06/2022	
Date d'affichage 07/06/2022	
Nombre de conseillers	
En exercice :	14
Présents :	8
Votants :	11

Le 11 juin deux mil vingt-deux, à 9h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme DJIDEL Khaoukha, M. NDJIKESSI Thierry, Mme CHARLET Viviane, M. LECOCQ Nicolas, M. KALWAK Johnny,

Absents Excusés :

Mme MOREL WARE Gaëlle, qui a donné pouvoir à M. LECOCQ Nicolas
Mme ROSSIGNOL Corinne, qui a donné pouvoir à Mme DJIDEL Khaoukha
M. DE-GEITERE Ulysse, qui a donné pouvoir à M. BRULE Philippe

Absents :

M. CRETAINE Thomas - M. VALLEE Gérard – M. DELENCLOS Gérard

Désignation du secrétaire de séance : Mme Viviane CHARLET

Mme Viviane CHARLET est nommée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022

Madame Le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2022

Adoptée à l'unanimité



2 – DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire présente que suite à un déséquilibre sur les opérations d'ordre, la Trésorerie de Méru nous demande d'effectuer la Décision Modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap / art	montant	Chap / art	montant
040 / 2051	-3 160,00	021	-1 359,00
2051	3 160,00	041 / 2031	7 140,00
020	5 781,00		
	5 781,00		5 781,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap / art	montant	Chap / art	montant
023	-1 359,00	042 / 777	-1 358,00
042 / 6811	1,00	042 / 7788	-500,00
		77 / 7788	500,00
	-1 358,00		-1 358,00

Adopté à l'unanimité

3 – VENTE BALAYEUSE MEDIUM

Suite à la délibération N°2022-08 prise le 5 mars 2022, Madame Le Maire est autorisée à vendre la balayeuse MEDIUM, pour cause double emploi.



A ce jour Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de vendre la balayeuse pour la somme de 400 euros.

Adopté à l'unanimité

4 – VENTE DESHERBEUSE AS MOTOR

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de vendre la désherbeuse AS MOTOR qui avait été mise en dépôt vente par l'ancienne municipalité, pour la somme de 1800 euros.

Adoptée à l'unanimité

5 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accueillir un apprenti avec le CFA d'EVREUX à partir du 1 septembre 2022 – Pendant un an si obtention de son CAP Jardinier / Paysagiste fin juin 2022 ou deux ans le cas contraire, pour une formation CAPA Jardinier Paysagiste c'est-à-dire un CAP agricole de spécialisation Jardinier Paysagiste.
Madame Le Maire souligne le bon travail l'an dernier effectué au sein de la commune – l'ensemble du Conseil Municipal approuve.

Adoptée à l'unanimité



6 – ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2021-19

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'annuler la délibération N°2021-19 précisant la date de la brocante le 26 septembre 2021 et de reprendre une délibération notifiant la brocante chaque dernier dimanche de septembre.

Adopté à l'unanimité

7 – BROCANTE

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes se charge de l'organisation de la brocante annuelle de Talmontiers chaque dernier dimanche de septembre, en fonction de la situation sanitaire.

La mairie gèrerait les inscriptions des exposants, de ce fait des permanences pourraient être assurées par les conseillers municipaux.

L'association PPE conserverait une partie buvette et sandwicherie.

Madame Le Maire propose de conserver le prix au mètre linéaire de 3.50 €

Un prestataire va se charger de la paëlla – Une structure gonflable pourra être installée sur la Place de l'Eglise – Un barrage de sécurité sera assuré à chaque extrémité de la brocante tout en balisant un endroit sur la départementale de 4 m pour les pompiers.

Dans le règlement de la brocante il sera de nouveau précisé que toutes les ventes alimentaires seront refusées et seront exclusivement réservées sur le stand de l'école, aux stands de la paëlla et sandwicherie de l'association PPE .

Nos agents communaux veilleront à faire respecter ce règlement.

Adoptée à l'unanimité



8 – DIVISION / DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES 984 ET 986

Afin de conserver une cohérence d'alignement et de ne plus avoir à entretenir le talus des parcelles 984 / 986, Monsieur Ribière propose au Conseil Municipal l'autorisation de faire procéder par acte notarial à la division ou au déclassement des deux parcelles 984 / 986. Les limites partiraient de l'angle de la clôture de la parcelle 956 jusqu'au premier poteau de clôture de la parcelle N° 977.

L'entretien des talus et la mise en place des clôtures restera à la charge des propriétaires des parcelles N° 983 et 985.

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal,

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- Madame Le Maire informe qu'un contrat de travail est prévu pour remplacer notre agent à l'Agence Postale Communale pendant sa formation du 23 juin et pendant ses congés du 1^{er} au 13 Août 2022 . L'Agence Postale Communale sera fermée du 16 au 20 août 2022.
- Madame Le Maire informe qu'une visioconférence avec le SMOTHD s'est déroulée le 10 juin avec Madame Martine BORGEO, Monsieur Pascal VERBEKE et Monsieur Nicolas LECOCQ Conseiller Municipal sur les prises déployées sur la commune, et non réglées par l'ancienne municipalité, en attente d'une nouvelle proposition.
- Madame Le Maire informe que les ralentisseurs installés dans la rue des sept Arpents dans le but de réduire la vitesse excessive sont appréciés de tous, le problème du stationnement dans cette rue reste problématique, une réglementation est à envisager.
- Madame Le Maire rappelle les prochaines manifestations communales :
 - 13 juillet 2022 – Fête du 14 juillet
Retraite aux flambeaux – repas – feux d'artifice et soirée dansante

Le 14 juillet après-midi un repas libre sur la place du stade et des jeux seront assurés par l'association PPE .

Madame Le Maire souligne que les heures d'extinction de l'éclairage public seront décalées le 13 juillet au soir jusqu'à 3 heures du matin en raison de la manifestation.



- Madame Le Maire informe qu'une commande groupée de fuel premium va être mise en place sur Septembre – les inscriptions se feront au secrétariat de la mairie. Diffusion sur facebook et sur le site de la commune.
- 61 enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire prochaine, vif succès pour la cantine fréquentation de environ 45 enfants.
- Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une administrée pour la construction d'un mur de soutien et d'un trottoir Rue des 7 Arpents à hauteur de la parcelle 977. Après un tour de table ce projet restera pour le moment au stade de l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h25

Le Maire,

Brigitte COCHET

